

Le 8 mars 2007

## Affaire Anas Bennis *Claude Dauphin s'en lave les mains*

Par Richard Bergeron  
Chef de Projet Montréal et Conseiller municipal, district de DeLorimier

Jeudi le 1<sup>er</sup> décembre 2005, vers 7 heures 20 du matin, rue Kent, dans le quartier Côte-des-Neiges, Mohamed Anas Bennis, un jeune Canadien de 24 ans, était abattu de deux balles par un agent du Service de police de la Ville de Montréal, le SPVM.

Selon la version officielle, des policiers de la Sûreté du Québec (SQ) étaient à l'intérieur d'une résidence pour procéder à l'arrestation d'une personne recherchée pour une série de fraudes. Deux policiers du SPVM, postés à l'extérieur, leur venaient en appui. Selon le communiqué de presse du SPVM : « *Un homme qui n'est pas relié à l'arrestation, marchait dans la rue et s'est dirigé vers un policier du SPVM. Il a poignardé l'agent à deux reprises et à ce moment le policier a répliqué en ouvrant le feu sur le suspect* ».

Cette version des faits heurte profondément la famille Bennis puisqu'elle donne d'Anas l'image d'un déséquilibré suicidaire. Par ailleurs, elle laisse beaucoup de questions en suspens, parmi lesquelles : le fait qu'au moment de la tragédie, Anas ait été vêtu de vêtements traditionnels musulmans, n'a-t-il pas conduit des policiers inexpérimentés auxquels, de surcroît, on aurait dit qu'ils participaient à une opération anti-terrorisme d'envergure, à se méprendre sur ses intentions ou comportements ? Deux policiers ne disposent-ils pas d'autre moyen, pour maîtriser un forcené, si tant est que ce soit de cela qu'il s'agisse ici, que de l'abattre ? Est-ce bien le policier qui a prétendument été attaqué qui a fait feu sur Anas Bennis ? Si c'est le cas, que faisait l'autre policier durant que son collègue était attaqué ? Pourquoi avoir tiré deux balles, quand une seule suffisait soit à maîtriser le prétendu agresseur, soit à le tuer ?

Le SPVM et la SQ ayant tous deux été impliqués dans les événements, c'est au Service de police de la ville de Québec (SPVQ) qu'a été confiée l'enquête. Le SPVQ a depuis longtemps remis son rapport au ministère de la Sécurité publique, lequel, malgré les demandes pressantes qui lui furent adressées à de nombreuses reprises par la famille Bennis, a jusqu'ici refusé de le rendre public.

Devant ce constat de blocage, plus d'une année après les faits, il fut convenu avec Khadija Bennis, sœur jumelle d'Anas, que j'interpellerai en séance du conseil municipal le responsable de la sécurité publique au comité exécutif de la Ville, Claude Dauphin. Ce qui fut fait le 20 décembre dernier. M. Dauphin n'étant pas présent, Marcel Tremblay, responsable des communautés culturelles, a répondu qu'il fallait s'adresser au ministère de la Sécurité publique. Par cette réponse, M. Tremblay a feint ignorer les nombreux refus en provenance de ce ministère déjà essuyés par la famille. J'ai ensuite demandé par écrit à M. Dauphin d'intervenir pour que l'on sache enfin quelle succession d'événements a conduit à la mort de Mohammed Anas Bennis. Dans une lettre datée du 25 janvier dernier, il a répondu : « *Vous devez (...) vous adresser au Service de police de la Ville de Québec en vertu de la Loi sur l'accès à l'information* ». Cette réponse est plus malicieuse encore que celle de Marcel Tremblay puisque Claude Dauphin feint

ignorer que la police de Québec a mené enquête sur demande du ministère de la Sécurité publique, lequel est seul autorisé à divulguer ou non le rapport qui en découle.

Claude Dauphin sait-il ce qui s'est passé rue Kent, ce premier décembre 2005 ? On peut vraisemblablement penser que oui, même si rien dans les propos qu'il a tenus à ce jour ne permet de l'établir. Si Claude Dauphin, en tant que responsable de la sécurité publique de la Ville de Montréal, intervenait auprès du ministère de la Sécurité publique pour faciliter la divulgation du rapport d'enquête, quitte à ce que certains extraits relatifs à l'organisation policière ou à la lutte anti-terroristes en soient masqués, aurait-il plus de chance que de simples particuliers d'être entendu favorablement ? Poser la question, c'est y répondre. Mais encore, Claude Dauphin compte-t-il initier une telle démarche ? C'est ici que le bât blesse, puisque la réponse est : pas du tout ! En fait, Claude Dauphin se lave les mains de l'affaire Bennis.

Cette attitude de Claude Dauphin a un air de déjà vu.

On se souviendra que le personnage a été président d'Option Canada, la société à l'existence et au rôle obscurs ayant servi la cause fédéraliste lors du référendum de 1995. Depuis douze années, Claude Dauphin soutient n'en avoir été que le président honoraire et, conséquemment, n'avoir d'aucune façon participé à la gestion des quelques 5,2 millions de fonds publics secrètement mis à sa disposition. Par-delà la contradiction dans les termes – président honoraire d'un organisme secret ! – l'explication de Claude Dauphin ne laisse pas de surprendre : *Je ne savais rien de ce qui se passait à Option Canada et je ne voulais pas le savoir. Je prêtais mon nom, je signais les papiers qu'on me demandait de signer, je touchais mon salaire et je ne posais pas de questions.*

C'est la même attitude, officiellement, qu'adopte aujourd'hui Claude Dauphin dans l'affaire Anas Bennis : *Je ne sais pas ce qui s'est passé rue Kent le premier décembre 2005 et je ne veux pas le savoir. J'occupe les postes de vice-président du comité exécutif et de responsable de la sécurité publique de la Ville de Montréal, je fais ce que mon entourage et mes conseillers me disent de faire, je touche mon salaire et je ne pose pas de questions.*

Claude Dauphin croit-il vraiment qu'on peut passer sa vie entière à nier ses responsabilités ? D'autant que c'est l'intégrité de nos institutions qui est ici en cause.

On ne doit plus laisser le doute et la suspicion grandir relativement à cette affaire Bennis qui, il faut le rappeler, a déjà eu un retentissement international. Si des erreurs furent commises, qu'elles soient admises et que les responsables soient sanctionnés. Si ce sont les procédures d'intervention policière qui doivent être revues et corrigées, qu'on ne laisse pas passer cette occasion de le faire. Car c'est de cette façon que l'on pourra répondre aux attentes légitimes de la famille Bennis, tout en préservant l'harmonie à ce jour exemplaire, mais néanmoins toujours fragile, entre communautés, entre religions et entre cultures à Montréal.

Monsieur Dauphin, soit vous nous aidez à faire la lumière sur l'affaire Bennis, soit vous démissionnez de vos postes de vice-président du comité exécutif et de responsable de la sécurité publique de la Ville de Montréal.